

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**  
**LE 13 OCTOBRE 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 13 octobre 2020 à 19h00 à la salle communautaire de la Maison Legrand de Port-Daniel-Gascons à Port-Daniel.

Sont présents à cette rencontre :

Mesdames Mireille Langlois, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais  
Messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistent également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale et monsieur Henri Grenier, maire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

**02. MOT DE BIENVENUE**

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2020-10-309**

**03. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des séances du 14 septembre 2020 et du 01 et 05 octobre 2020
5. Adoption des comptes à payer, des listes de dépôt-salaires et des chèques au 30 septembre 2020
6. Dépôt des états des revenus et dépenses au 30 septembre 2020
7. Correspondance
8. Dons
9. Paiements de factures
10. Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation
11. Adhésion - Regroupement gaspésien du loisir municipal
12. Soumission – Réparation de la toiture de la salle mécanique - Aréna

13. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
14. Contrat – Organisme d'aide animal espoir câlin de la MRC du Rocher-Percé
15. Office de la langue française – correctifs concernant l'affichage public
16. Politique d'achats en français
17. Offre de services professionnels – recherche en eau souterraine : étude hydrogéologique Phase 1 dans le cadre du projet – Alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées (secteur Gascons)
18. Soumission pour l'achat de tables pour le Centre Multifonctionnel
19. Soumission – Panneau d'identification : rues et routes de la municipalité de Port-Daniel–Gascons
20. Soumission pour l'achat d'une remorque pour le service incendie
21. Soumission – Projet d'aménagement paysagiste à l'Hôtel de ville – Maison Légrand
22. Programme de crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout pour résidence intergénérationnelle
23. Formation PG Solutions – Première Ligne
24. Indemnité – Commission des normes du travail
25. Demande d'acquisition du terrain lot numéro 105 avec bâtiment situé au 338 route Bellevue
26. Période de probation – Préposée à la perception et taxation
27. Soumission – Tables, bancs et poubelles
28. Offre de service PESCA Environnement – Plan de réaménagement sur la rive – site du volleyball
29. Projet de conversion de l'éclairage au DEL
30. Soumission système téléphonique
31. Affaires nouvelles
  - a) Affectation de dépenses au surplus accumulé
  - b) Accès aux infrastructures de sports, loisirs et culture
  - c) Prolongation de travail de monsieur Francis Jean – ouvrier de machinerie lourde
  - d) Soumission Jean & Robert – enlèvement des quais flottants
  - e) Demande d'autorisation à la Sureté du Québec pour l'utilisation du Chemin de la Rivière pour se rendre à la piste de VTT
32. Période de questions
33. Levée de la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2020-10-310                    04.                    ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX                    DES  
ASSEMBLÉES PRÉCÉDENTES**

Il est proposé par madame Sylvie Blais appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les procès-verbaux des séances du 14 septembre 2020 et du 01 et 05 octobre 2020 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2020-10-311                    05.                    ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DES LISTES DE  
DÉPÔT-SALAIRES ET DES CHÈQUES AU 30  
SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires de #909549 à #909705 et des chèques portant les numéros #914657 à #914721 et que les comptes à payer au montant de 111 625.10 \$ soient acceptés et payés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget de la municipalité pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

---

Directrice générale

### 06. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2020

La directrice générale dépose au conseil municipal les états des revenus et dépenses au 30 septembre 2020.

### 07. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier résume les lettres reçues au cours des dernières semaines à savoir :

- ✓ Fondation CHU Sainte-Justine : lettre de remerciement pour le don;
- ✓ Madame Léona Huard : tient à féliciter la municipalité de Port-Daniel-Gascons pour le nouvel éclairage de la maison Legrand.

2020-10-312

### 08. DONS

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- Un montant de 25 \$ à l'association Épilepsie Gaspésie Sud;
- Un montant de 50 \$ à la Société Alzheimer Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour la campagne de financement 2020;
- Un montant de 25 \$ à La ressource d'aide aux personnes handicapées pour la campagne annuelle de financement;
- Un montant de 50 \$ à la Légion Canadienne de Chandler pour la célébration du jour du souvenir le 11 novembre 2020;
- Un montant de 50 \$ à la Légion Canadienne de New-Carlisle pour la célébration du jour du souvenir.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2020-10-313

### 09. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- Tetra Tech QI Inc. : factures reliées aux honoraires professionnels dans le projet « Alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées (secteur Gascons) au montant de 16 903,00 \$, taxes en sus. Le paiement sera pris à même la TECQ 2019-2023;
- Construction Jean & Robert Itée : factures reliées à l'installation de quai flottant au montant de 43 720,00 \$, taxes en sus. Le paiement sera pris à même le Fonds de roulement;
- Consultant O.P.R. inc. : facture reliée aux services professionnels pour la conception d'un réseau de

sentiers Centre Plein Air La Souche (rés. #2020-06-198) au montant de 3 000.00 \$, taxes en sus. Le paiement sera pris à même le fonds d'administration (02 70192 410);

- Englobe Corp. : facture reliée au projet de resurfaçage de routes et trottoirs au montant de 1 173.00 \$, taxes en sus. Le paiement sera pris à même le fonds d'administration (02 32000 521);
- Les Jeux 1000 Pattes inc. : facture reliée à l'achat d'un module de jeux au montant de 7 890.00 \$, taxes en sus. Le paiement sera pris à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité;
- Base de plein air de Bellefeuille : facture reliée au camp de jour pour la période du 27 juillet au 14 août 2020 au montant de 4 230.00 \$;
- Pesca environnement : facture reliée à l'investigation pour détecter l'origine d'une contamination de l'eau (rés # au montant de 4 950.00 \$, taxes en sus (rés. # 2020-05-141). Le paiement sera pris à même le fonds d'administration (02 41200 412);
- Consultant O.P.R. inc. : facture reliée aux services professionnels dans le dossier du centre multifonctionnel au montant 7 125.00 \$, taxes en sus. Le paiement sera pris à même le règlement numéro 2019-15;
- Construction LFG Inc. : facture reliée au projet de rénovation et agrandissement du Centre Multifonctionnel au montant de 776 161.62 \$, taxes en sus selon le certificat de paiement. Le paiement sera pris à même le règlement d'emprunt numéro 2019-15;
- Interclôtures Prop Clôtures : facture reliée à l'installation de clôtures à la halte municipale au montant de 17 453.00, taxes en sus. (rés. # 2020-08-257). Le paiement sera pris à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité;
- Monsieur Denis Langlois se retire de la discussion pour cette facture. Construction RPD Inc. : facture reliée aux travaux supplémentaires au CPE P'tits Coquillages au montant de 288.60 \$, taxes en sus. Cette facture sera transmise à Steamatic pour remboursement;
- Fédération québécoise des municipalités : facture reliée à l'offre de services d'assistance juridique d'une demande de permis de construction (rés.2020-09-299) au montant de 967.50 \$, taxes en sus. Le paiement sera pris à même le fonds d'administration (02 19000 412).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, directrice générale par intérim de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

---

Directrice générale

## 10. ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par madame Mireille Langlois appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2020-10-315**

**11. ADHÉSION – REGROUPEMENT GASPÉSIEN DU  
LOISIR MUNICIPAL**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'adhésion 2020-2021 au Regroupement gaspésien du loisir municipal (RGLM) au montant de 80.00 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2020-10-316**

**12. SOUMISSION – RÉPARATION DE LA TOITURE DE  
LA SALLE MÉCANIQUE – ARÉNA**

Monsieur Denis Langlois se retire de la discussion.

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par voie d'invitation de gré à gré a été demandé à trois entrepreneurs pour la réparation de la toiture de la salle mécanique à l'aréna de Port-Daniel–Gascons;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une seule offre soit :

Construction RPD Inc. au montant de 3 121.20 \$, taxes en sus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la

municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Construction RPD Inc. au montant de 3 121.20 \$, taxes en sus pour la réparation de la toiture de la salle mécanique de l'aréna.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2020-10-317

### **13. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Rocher-Percé en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Rocher-Percé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2020-10-318

**14. CONTRAT – ORGANISME D'AIDE ANIMAL, ESPOIR CALIN DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons nomme l'organisme d'aide animal espoir calin de la MRC du Rocher-Percé afin de présenter la municipalité pour l'application du règlement 2020-04 concernant les chiens;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise monsieur Henri Grenier, maire et madame Marlyne Cyr, directrice générale à signer pour et nom de la municipalité de Port-Daniel–Gascons le contrat de service relatif à l'application du dit règlement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2020-10-319

**15. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE – CORRECTIFS CONCERNANT L’AFFICHAGE PUBLIC**

En vertu de l'article 22 de la Charte de la langue française, l'affichage public doit être unilingue français : l'administration n'utilise que le français dans l'affichage, sauf lorsque la santé ou la sécurité publique exigent aussi l'utilisation d'une autre langue;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons procède aux correctifs nécessaires concernant l'affichage public à l'enseigne située à l'entrée de la ville et à franciser les inscriptions et les signes de sécurité présentes sur les véhicules de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2020-10-320

**16. POLITIQUE D'ACHATS EN FRANÇAIS**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons adopte la Politique d'achats en français de la municipalité de Port-Daniel–Gascons telle que présentée aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2020-10-321

**17. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE : ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE PHASE 1 DANS LE CADRE DU PROJET – ALIMENTATION ET DISTRIBUTION EN EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES (SECTEUR GASCONS)**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l'offre de services professionnels – recherche en eau de Englobe Corp. pour l'étude hydrogéologique phase 1 dans le cadre du projet – Alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées (secteur Gascons) au montant forfaitaire de 36 375.00 \$, taxes en sus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**



**18. SOUMISSION POUR L'ACHAT DE TABLES POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par voie d'invitation de gré à gré a été demandé à trois entreprises pour la l'achat de tables pour le centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois offres :

- Tenaquip au montant de 3 570.33 \$, taxes en sus
- Imprimerie des Anses au montant de 4 950 \$, taxes en sus
- Grainger Canada au montant de 4 328.80 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Tenaquip;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Tenaquip au montant de 3 570.33, taxes en sus pour l'achat de tables pour le Centre Multifonctionnel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**19. SOUMISSION – PANNEAU D'IDENTIFICATION : RUES ET ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Imprimerie des Anses Inc. pour des panneaux d'identification des rues et des routes de la municipalité au montant de 4 584.80 \$, taxes en sus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**20. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LE SERVICE INCENDIE**

Ce point est retiré à l'ordre du jour.

**21. SOUMISSION – PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGISTE À L'HÔTEL DE VILLE – MAISON LEGRAND**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Bélanger Paysagiste au montant de 47 420.31 \$, taxes en sus pour le projet d'aménagement paysagiste à l'hôtel de ville – maison Legrand. Les travaux débiteront au printemps 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2020-10-325

**22. PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES ET SUBVENTION POUR EAU ET ÉGOUT POUR RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde le crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout pour résidence intergénérationnelle à la résidence située au 257 route 132 est, Gascons pour un crédit au montant de 287.83 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2020-10-326

**23. FORMATION PG SOLUTIONS – PREMIÈRE LIGNE**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise de défrayer un montant de 565.00 \$, taxes en sus pour la participation à la formation Première Ligne par PG Solutions de madame Monette Briand, secrétaire/réceptionniste et monsieur Pascal Langlois, préventionniste.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2020-10-327

**24. INDEMNITÉ – COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise de verser la somme de 8 000 \$ à titre d'indemnité à madame Lise Anglehart et ce suite à la signature de madame Lise Anglehart des documents suivants : désistement et reçu-quitance et transaction de la plainte déposée auprès de la Commission des normes du travail en mai 2015;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise madame Marlyne Cyr, directrice générale à signer le document de reçu-quitance et transaction au nom de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2020-10-328

**25. DEMANDE D'ACQUISITION DU TERRAIN LOT NUMÉRO 105 AVEC BÂTIMENT SITUÉ AU 338 ROUTE BELLEVUE**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la demande d'acquisition du terrain lot numéro 105 avec bâtiment situé au 338 route Bellevue.

Les opinions étant partagées monsieur le maire demande le vote :

Pour : MR, HL

Contre : MEA, MAB, DL, SB

La demande est donc refusée.

**Adoptée à la majorité des conseillers.**

**26. PÉRIODE DE PROBATION – PRÉPOSÉE À LA PERCEPTION ET TAXATION**

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Langlois occupe le poste de préposée à la perception et taxation (personne salariée occasionnelle);

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire est terminée pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Langlois a réussi de façon satisfaisante sa période probatoire;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons désigne madame Sylvie Langlois comme personne salariée occasionnelle au poste de préposée à la perception et taxation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**27. SOUMISSION – TABLES, BANCS ET POUBELLES**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte les soumissions suivantes :

Pour le Parc Intergénérationnel :

Achat de quatre tables :

- Tessier Récréo-Parc au montant de 4 108.00 \$, taxes en sus

Achat de sept bancs :

- Tessier Récréo-Parc au montant de 3 544.00 \$, taxes en sus

Achat de cinq poubelles :

- Mobilier public.com au montant de 3 875.00 \$, taxes en sus

Pour le Centre Multifonctionnel :

Achat de trois bancs :

- Tessier Récréo-Parc au montant de 1 494.00 \$, taxes en sus

Achat d'une poubelle :

- Mobilier public.com au montant de 775.00 \$, taxes en sus

Les montants exclus le transport

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**28. OFFRE DE SERVICE PESCA ENVIRONNEMENT – PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT SUR LA RIVE – SITE DE VOLLEYBALL**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l'offre de service PESCA Environnement pour les demandes d'autorisation visant des travaux en rive pour le site du volleyball au montant de 6 595.00 \$, taxes en sus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**29. PROJET DE CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE AU DEL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

**CONSIDÉRANT QU'**Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 25 octobre 2019 (ci-après l'« Entente »);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 2 octobre 2020 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

**CONSIDÉRANT QUE** l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité ainsi que des mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL ne peut être octroyé et que les travaux ne doivent pas débiter avant l'autorisation du règlement d'emprunt;

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil accepte la soumission de Énergère inc. au montant de 157 350,84 \$, taxes en sus pour la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité afin de réaliser les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ce, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt;

**QUE** le conseil accepte la soumission pour les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité pour les prestations supplémentaires ci-après énoncées au montant estimé de 19 722,67 \$, taxes en sus et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » et ce, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt :

- Remplacement de 46 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 1 985,36 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 55 porte-fusibles simples (incluant les fusibles), au montant de 4 747,05 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;
- Remplacement de 32 câblages (poteaux en bois), au montant de 4 727,36 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- Remplacement de 1 câblage (poteau métallique), au montant de 147,73 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- 1 mise à la terre (poteau métallique), au montant de 121,17 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de mises à la terre installées ou remplacées;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 7 994,00 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2020-10-333**

**30. SOUMISSION SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'une durée de 5 ans de Solutions globales de Télus pour le système téléphonique de la municipalité de Port-Daniel–Gascons se termine le 18 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu au contrat de Solutions globales de Télus, partie 3 point 2, la directrice générale a avisé Télus de l'intention de la municipalité de Port-Daniel–Gascons de ne pas renouveler les services de Télus en tout ou en partie et ce, à compter du 18 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons n’a pas modernisé son système téléphonique depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QU’il y a eu des modifications (ajout et retrait) de téléphones pour les installations de la municipalité de Port-Daniel–Gascons;

CONSIDÉRANT QU’une invitation de gré à gré à soumissionner a été faite auprès de deux fournisseurs soit Télus et Navigue.com pour le remplacement du système téléphonique actuel pour un système téléphonique IP pour une grande partie des emplacements de la municipalité;

CONSIDÉRANT l’évolution technologique rapide des systèmes téléphoniques, des soumissions ont été demandées pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT les propositions reçues pour un nouveau système téléphonique IP pour un contrat de trois ans :

<b>Proposition entente IP. (Entente de 3 ans)</b>				
<b>Frais</b>	<b>Télus</b>		<b>Navigue.com</b>	<b>Économie par mois</b>
	Yealink T46S	Polycom VVX250	GXP 2160	
<b>Frais non récurrents</b>				
Téléphones (20)	7 500 \$	361 \$	3 300 \$	
Frais de vérification, de préparation, installation et formation	2 000 \$	2 000 \$	2 450 \$	
<b>Total</b>	<b>9 500 \$</b>	<b>2 361 \$</b>	<b>5 750 \$</b>	
<b>Mensuel</b>	<b>264 \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>160 \$</b>	
<b>Frais récurrents</b>				
<b>Frais mensuels téléphonie IP (20)</b>	620 \$	620 \$	460 \$	
<b>TOTAL</b>	<b>884 \$</b>	<b>686 \$</b>	<b>620 \$</b>	<b>264 \$</b> <b>66 \$</b>

CONSIDÉRANT l’économie réalisée suite à la proposition de Navigue.com pour le système téléphonique IP;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Navigue.com au montant de 5 750 \$, taxes en sus pour les frais non récurrents et de 460 \$/mois pour les frais récurrents afin de procéder au remplacement d’une partie du système téléphonique actuel en un système téléphonique IP pour les emplacements de la municipalité de Port-Daniel–Gascons.

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise madame Marlyne Cyr, directrice générale à procéder à la signature par et au nom de la municipalité de Port-Daniel–Gascons du dit contrat pour une durée de trois ans. Il est à noter que les nouveaux câbles seront facturés en plus de la soumission;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons ne renouvelle pas les services téléphoniques avec Télus sauf pour les services téléphoniques concernant les lignes analogiques soit :

- Pour la ligne de Fax à l'Hôtel de ville - maison Legrand à Port-Daniel et celle du point de services à Gascons;
- Pour les deux lignes de télémétrie (poste de pompage et réservoir).

Et autorise madame Marlyne Cyr, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Port-Daniel–Gascons pour le renouvellement des lignes analogiques.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### **31. AFFAIRES NOUVELLES**

**2020-10-334**

#### **A) AFFECTATION DE DÉPENSES AU SURPLUS ACCUMULÉ**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons affecte les dépenses suivantes au surplus accumulé :

02-13000-141	Rémunération-administration	41 100.00 \$
02-13000-200	Cotisations employeurs	9 700.00 \$
02-23000-411	Plan de sécurité civile	12 000.00 \$
02-32000-635	Calcium (Abat-poussière)	13 000.00 \$
02-92200-899	Frais de refinancement (anciens projets)	17 961.00 \$
02-92200-899	Frais de refinancement (Centre multi)	12 672.00 \$
02-62230-522	Belvédère et gazebo	14 000.00 \$
23-08020-721	Remblais - Parc de la Prée	10 425.31 \$
23-08020-721	Excavation - Parc de la Prée	4 724.44 \$

135 582.75 \$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**2020-10-335**

#### **B) ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

Madame Sylvie Blais se retire de la discussion.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes de notre municipalité sont affectées par le COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de notre gouvernement et du ministère de la Santé publique sont d'éviter les grands rassemblements;

CONSIDÉRANT QU'il est de notre devoir et de notre responsabilité de suivre ces recommandations dans le but d'éviter que la situation se détériore;

CONSIDÉRANT nos inquiétudes concernant la santé de notre population;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons ferme à titre préventif, et ce pour une période indéterminée, l'accès à ses infrastructures de sports, loisirs et culture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2020-10-336

**C) PROLONGATION DE TRAVAIL DE MONSIEUR FRANCIS JEAN – OUVRIER DE MACHINERIE LOURDE**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le prolongement de travail de monsieur Francis Jean pour une période d'une (1) semaine, soit jusqu'au 16 octobre 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2020-10-337

**D) SOUMISSION JEAN & ROBERT – ENLÈVEMENT DES QUAIS FLOTTANTS**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Construction Jean & Robert au montant de 1 825.00 \$, taxes en sus pour l'enlèvement des quais flottants.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2020-10-338

**E) DEMANDE D'AUTORISATION À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'UTILISATION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE POUR SE RENDRE À LA PISTE DE VTT**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons fasse parvenir une demande à la Sûreté du Québec pour l'autorisation de l'utilisation du Chemin de la Rivière pour se rendre à la piste de VTT.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**32. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question n'a été acheminée au conseil.

2020-10-339

**33. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 20h02.

Henri Grenier  
Maire

Marlyne Cyr  
Directrice générale